

Réf: Dossier 298099

Avis de constitution

SOCIETE « KARAMAH »

Siège ABIDJAN TREICHVILLE OUINZIN COULIBALY,
Lot N/A, Ilot N/A

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14 Nov 2023, et enregistrés au CEPICI le 14 Mars 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KARAMAH »

Objet : La société a pour objet, en République de Côte d'Ivoire et en tout pays:

- L'intermédiation commerciale,
- La négociation,
- La représentation,
- La fourniture,
- L'exploitation d'espace co-working,
- Business lounge,
- La restauration, la création,
- L'animation et la gestion d'espace de jeu,
- Et diverses prestations.

Et pour la réalisation de l'objet social:

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles,
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux,
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce,
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée,
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN TREICHVILLE OUIZIN COULIBALY,
Lot N/A, Ilot N/A

Dirigeant(s) Mme KOFFI AMIN CHANTAL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02930 du 28/03/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°17248/GTCA/RC/2024 du 28/03/2024

